

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 11
Votants : 10
Présents : Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés :

Excusés : Xavier MACIAS

Absents :

Secrétaire de séance : Catherine LISSARRAGUE

2023_022 - Objet : Budget annexe des thermes - vote du compte de gestion 2022, du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Le conseil syndical réuni sous la présidence de CAPOU Pierre délibérant sur le compte administratif du budget annexe des thermes de Cauterets de l'exercice 2022 dressé par le président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	138 207.02			414 394.37	138 207.02	414 394.37
Opérations de l'exercice	950 977.92	904 941.05	630 134.50	708 889.09	1 581 112.42	1 613 830.04
TOTAUX	1 089 184.94	904 941.05	630 134.50	1 123 283.46	1 719 319.44	2 028 224.95
Résultat de clôture	184 243.89			493 148.96		308 905.85
				Restes à réaliser	15 150.00	
				Besoin/excédent de financement Total		293 755.85

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 065-256501321-20230413-2023_022-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

184 244	au compte 001 (déficit de fonctionnement reporté)
493 148	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 065-256501321-20230413-2023_022-DE